

Le quota de 52 questions est valable du  
1<sup>er</sup> octobre au 30 septembre de l'année  
suivante



## Impression de la question 44-00240

Type de questions QE

Ministère interrogé : SSA - Ministère des solidarités et de la santé

Question n° 44-00240 : du :date non fixée

Mme Cécile Untermaier attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'augmentation du coût des funérailles. Chaque année, plus de 600 000 personnes décèdent en France, représentant un marché à 2,5 milliards d'euros, avec des pratiques parfois contestées que facilite le désarroi des familles. En 2021, le coût moyen des obsèques s'élève à 3 815 euros, un montant qui a augmenté de 14 % ces cinq dernières années. Le secteur funéraire a pourtant été libéralisé à partir de 1993 pour protéger les familles contre les abus et offrir une meilleure transparence sur les prestations pratiquées. Seulement, au lieu de la diversification attendue, le marché funéraire s'est concentré autour de grands groupes et la fixation du prix des prestations par ces entreprises n'est pas aussi transparente que nous le souhaitons. Par ailleurs, sous l'effet d'une pression foncière importante, le coût des concessions s'envole. A la douleur des familles, ne doivent pas s'ajouter des dettes funéraires. Une prestation de qualité à un prix raisonnable devrait être proposée et garantie dans le cadre de ce marché du funéraire. Aussi, elle lui demande si le Gouvernement a pris la mesure de ce problème et si, dans un souci de faciliter et favoriser un égal accès à de telles prestations, des dispositions sont envisagées par l'Etat, pour instaurer un prix "conventionné" pour des obsèques.

Fermer

